

Compte rendu Groupe de travail Seiche Seine-Maritime

Dieppe, le vendredi 3 avril 2026

Avertissement : Le groupe de travail a émis des avis/propositions. Ces avis ne pourront s'appliquer qu'après validation du Bureau ou du Conseil, seuls organes décisionnaires du Comité

Date et lieu du groupe de travail :

Le groupe de travail sur la pêche de la seiche en Seine-Maritime s'est réuni le vendredi 3 avril 2026 en présentiel à Dieppe dans les locaux du Comité des pêches de Normandie.

Membres présents et absents :

Membres présents	Membres absents
FERON Jérôme (M'ALIZE)	BYHET Emmanuel (NARVAL)
GOURVENNEC Romaric (CELESTE I)	FROMAGE Arnaud (AICHI)
NICOLAY Patrick (LE NODDI, ST JEAN, NOMADE)	DAMMAN Jean Marie (LE MAREI JUNON)
PREVOST Romain (TI PAUL)	DEVARIEUX Guillaume (LOULOU III)
TRUCHON Kévin (GAUTHIER LUCILE)	DUCARNE Eddy (IMAGINE II)
SAGOT Louis (PRINCESSES DES MERS)	GUEDON Bruno (RUBY)
VALLEE Pierre (LE MASCARET)	HAMZA Mahmoud (NORALIAM)
	LAURENT Florian (SAINT LAURENT)
	LAVENU Jérôme (L'BOU MENTEUX)
	LECLERC Ludovic (L'ESPADON II)
	LEMAITRE Jourdan (JOURDAN VALENTIN IV)
	LUCAS Florian (HIPPOCAMPE)
	NICOLAY Fabien (BELOUGA I)
	POISSON Hervé (JOLIE BRISE)
	RUTTEN Alban (MAI-PAO)
	SERVANT Cédric (L'ILONA)
	TESSON André (HAALTY)
	VASSEUR Igor (L'MOUSSE)
	VICTOR JEAN BAPTISTE Yannick (L'ANJOCELIS II)
	MURY Frédéric (L'INJUSTICIA)
	RADENNE Christophe (FROM NORD)
	HUET Morgane (NFM)

ORDRE DU JOUR

1. **Bilan des données de production de la seiche en Normandie**
2. **Problématique des œufs de seiche sur les casiers**
3. **Pêche du poulpe en Normandie**

La séance est ouverte à 15h10

BILAN DES DONNEES DE PRODUCTION DE LA SEICHE EN NORMANDIE

1. Ecologie de la seiche

Un point sur l'écologie de la seiche a été présenté.

- **Habitat** : des zones subtidales jusqu'à 200 m de profondeur sur des substrats sableux et vaseux
- **Taille** : en moyenne 10 à 22 cm de manteau, avec un maximum à 45 cm
- **Taille de capture** : pas de taille de capture réglementaire, poids de capture minimal de 100g
- **Durée de vie** : 2 ans en mer de Manche
- **Régime alimentaire** : petits crabes, crevettes, poissons démersaux
- **Reproduction** : 1 seule reproduction, ponte en printemps (mars à mai) avec une éclosion début juillet, œufs qui se fixent à des supports (algues, vers tubicoles, filets, casiers), incubation pendant en moyenne entre 30 à 90 jours
- **Migration saisonnière** : déplacement des zones de 40 m de profondeur (hiver) vers des zones subtidales (printemps/été). La migration est déclenchée sous l'effet de la température (environ 10°C), 2 migrations au cours de leur vie, 2^e migration = reproduction puis mort de l'individu
- **Technique de pêche** : casiers, filets et chaluts : en Seine-Maritime, les navires ont le droit à 100 casiers par homme embarqué

Les membres du GT ont demandé de revoir la limite de 100 casiers par homme embarqué.

En mer de Manche, la seiche est pêchée avec différents engins. Le type d'engin dépend de la zone de pêche et de la période de migration de la seiche :

- De septembre à avril : seiches au large : pêche au chalut à panneaux et chalut à perche
- D'avril à septembre : seiches à la côte : pêche au chalut à panneaux, filets trémails et casiers

2. Pêche de la seiche en Seine-Maritime

La mer de Manche représente la principale zone de production de seiche dans l'Atlantique Nord-Est, représentant 57% des captures de cette région (tous engins confondus). La France et le Royaume-Uni sont les principaux pays débarquant de la seiche dans la Manche. En Seine-Maritime, la seiche est la 7^e espèce pêchée en valeur et la 9^e espèce en tonnage (*source SIH 2024*).

En moyenne, à l'échelle de la Seine-Maritime, entre 2013 et 2024, 19 navires ont déclaré pratiquer la pêche de la seiche au casier, avec un total moyen de 150 tonnes par an (données DGAMPA, voir l'annexe). La seiche est principalement pêchée au casier entre le mois de mars et le mois de juin. Historiquement, cette pêche s'effectue dans la bande des 0 à 3 milles, entre Dieppe et Le Tréport (données Valpena).

PROBLEMATIQUE DES ŒUFS DE SEICHE SUR LES CASIERS

1. Constat

Le **stock de seiche est en surexploitation** en Manche Est. Plusieurs facteurs influencent cette surexploitation dont notamment le faible taux de survie des œufs déposés sur les casiers. La ponte a lieu au printemps lorsque les seiches migrent à la côte. Les seiches ont besoin d'un support pour déposer leurs œufs. La plupart de ces supports sont des casiers. Les œufs déposés sur ces derniers ont un risque élevé d'être détruits lors de la manipulation et du nettoyage des casiers. Pour limiter ce phénomène, il est conseillé de laisser les casiers en mer pendant toute la période de ponte, jusqu'à fin juillet, et de ne surtout pas les nettoyer avec un nettoyeur haute pression durant cette période. Toutefois, ces pratiques restent contraignantes pour de nombreux pêcheurs et ne sont donc pas appliquées.

2. Solutions pour limiter les œufs de seiche sur les casiers

Suite à ce constat, il a été proposé aux pêcheurs de mettre en place un projet visant à tester plusieurs solutions alternatives afin de favoriser la ponte et de limiter la présence d'œufs de seiche sur les casiers. Les solutions validées par les pêcheurs sont les suivantes :

- **Cordes flottantes sur des palangres** : dispositif déjà testé en Charente-Maritime par le CDP MEM 17. Les cordes flottantes sur les palangres servent de substrat alternatif pour capter les œufs de seiche. Les palangres seront installées dans les différentes zones de pêche
- **Cordes à l'intérieur des casiers** : installation d'une corde amovible fixée à l'intérieur de casiers tests afin de capter les œufs de seiche
- **Collecteurs** : ces dispositifs seront positionnés à proximité des zones de pêche pour récupérer les œufs de seiche déposés sur les cordes amovibles des casiers tests ainsi que les œufs qui auront été décrochés de certains casiers. Ce dispositif a déjà été testé par le CDP MEM 17.

L'idée serait de mettre en place ces dispositifs pendant la période de ponte, dans les zones de pêche à la seiche au casier, sur plusieurs années à partir de 2027. Ces dispositifs pourraient à la fois augmenter le taux de juvéniles, mais aussi améliorer la connaissance de l'écologie de la seiche en Seine-Maritime. Des suivis mensuels, réalisés avec l'aide des pêcheurs, auront lieu afin de suivre l'état des pontes sur les différents dispositifs.

Ce projet va aussi être proposé aux pêcheurs de la Baie de Seine. Un prochain GT similaire à ce dernier aura lieu courant mai avec les pêcheurs de la Baie de Seine.

APPARITION DU POULPE EN NORMANDIE

Suite à de nombreuses observations de poulpes dans les casiers et les chaluts en Normandie, il a été demandé aux pêcheurs présents à ce groupe de travail s'ils en observaient et à quelle fréquence. Les pêcheurs présents, basés à Dieppe et au Tréport, en ont déjà observé dans leurs casiers, en général à raison de 1 à 2 individus par an. En moyenne, les poulpes observés pesaient environ 1 kg.

L'ensemble des sujets ayant été traités, la séance est levée à 17h30

ANNEXES

